



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

| | |
|--|--|
| Identification de la préparation | Cartouche d'impression jaune HP Color LaserJet CE312A |
| Utilisation de la substance/préparation | Ce produit est une préparation de toner jaune utilisée dans les imprimantes série HP Color LaserJet Pro CP1025 and HP LaserJet Pro 100 Color MFP, HP LaserJet Pro 200 Color MFP. |
| N° version | 03 |
| Date de révision | 15-Avr-2012 |
| Identification de la société | Hewlett Packard Belgium B.V.B.A./S.P.R.L Luchtschipstraat 1, Rue de l'Aéronef 1140 Brussel/Bruxelles België/Belgique Téléphone 32 2 729 71 11 |
| | Service HP chargé des effets sur la santé (Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-457-4209 (Ligne directe) 1-503-494-7199 N° d'appel du support client HP (Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-474-6836 (Ligne directe) 1-208-323-2551 E-mail: hpcustomer.inquiries@hp.com Numéro téléphonique du centre anti-poison 070 245 245 |

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Effets aigus sur la santé

| | |
|------------------------------|--|
| Contact avec la peau | Irritation cutanée peu probable. |
| Contact avec les yeux | Peut provoquer une légère irritation passagère. |
| Inhalation | L'exposition à une grande quantité de poussière de toner peut provoquer une légère irritation de l'appareil respiratoire. Dans des conditions normales d'utilisation, ce produit n'entraîne pas l'inhalation de quantités excessives de poussière. |
| Ingestion | Faible toxicité aiguë. L'ingestion est une voie d'exposition mineure dans les cas d'utilisation prévus. |

Effets potentiels sur la santé

| | |
|---------------------------|--|
| Voies d'exposition | Les voies d'exposition potentielles dans des conditions normales d'utilisation sont le contact avec la peau et les yeux, ainsi que l'inhalation. Dans des conditions normales d'utilisation, l'ingestion de vapeur n'est pas une voie d'exposition majeure. |
|---------------------------|--|

| | |
|---------------------------------------|--|
| Effets chroniques sur la santé | L'inhalation prolongée de quantités excessives de tout type de poussière peut provoquer des dommages pulmonaires. Dans des conditions normales d'utilisation, ce produit n'entraîne pas l'inhalation de quantités excessives de poussière. |
|---------------------------------------|--|

| | |
|------------------------|---|
| Carcinogénicité | Le dioxyde de titane est classé parmi les cancérigènes possibles pour l'homme (catégorie 2B) par le CIRC. La classification du CIRC se base sur les concentrations élevées de particules de dioxyde de titane dans les poumons des animaux. Dans le cadre de l'utilisation adaptée de ce produit, l'exposition au dioxyde de titane est bien plus faible. |
|------------------------|---|

| | |
|----------------------------|--|
| Autres informations | Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon la norme OSHA CFR 1910.1200, ni selon la Directive européenne 1999/45/CE et ses amendements. |
|----------------------------|--|

Cette préparation ne contient aucun composant classé comme persistant, bio-accumulatif et toxique ou très persistant et très bio-accumulatif défini conformément au règlement (CE) 1907/2006.

| | |
|--------------------------------------|---|
| Classification | Non classé. |
| Dangers physiques | Non classé comme présentant un risque physique. |
| Dangers pour la santé humaine | Non classé comme présentant un risque pour la santé. |
| Dangers pour l'Environnement | Non classé comme présentant un risque pour l'environnement. |

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

| Composants | N° CAS | Pourcentage | No.-CE | Classification |
|----------------------------------|-------------------|-------------|-----------|----------------|
| Copolymère d'acrylate de styrène | Secret commercial | < 85 | | |
| Cire | Secret commercial | < 10 | | |
| Pigment | Secret commercial | < 5 | | |
| Silice amorphe | 7631-86-9 | < 3 | 231-545-4 | |
| Dioxyde de titane | 13463-67-7 | < 1 | 236-675-5 | |

4. PREMIERS SECOURS

| | |
|------------------------------|--|
| Inhalation | Amener immédiatement la personne au grand air Si l'irritation persiste, consulter un médecin. |
| Contact avec la peau | Nettoyer soigneusement les parties atteintes à l'eau et au savon doux. Si l'irritation se développe ou persiste, consulter un médecin. |
| Contact avec les yeux | Ne pas frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire et tiède (à jet doux) pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que les particules soient éliminées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. |
| Ingestion | Rincer la bouche à l'eau. Boire un à deux verres d'eau. Si des symptômes apparaissent, consulter un médecin. |

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

| | |
|--|---|
| Point d'éclair | Non applicable |
| Équipement/directives de lutte contre les incendies | Si l'imprimante prend feu, procéder de la même manière qu'en cas de feu d'origine électrique. |
| Moyen d'extinction approprié | CO2, eau, poudre sèche ou mousse |
| Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité | Aucun à notre connaissance. |
| Risques d'incendie/d'explosion rares | A l'instar de la plupart des matières organiques sous forme de poudre, le toner peut former des mélanges air-poussière explosifs en cas de dispersion fine dans l'air |
| Méthodes particulières d'intervention | Aucun n'est établi. |
| Produits de combustion dangereux | Monoxyde de carbone et gaz carbonique. |

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

| | |
|--|--|
| Précautions individuelles | Réduire au maximum la production et l'accumulation de poussière. |
| Précautions pour la protection de l'environnement | Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Voir également la section 13, Procédures d'élimination |
| Autres informations | Aspirer avec précaution ou balayer le produit et le mettre dans un sac ou un autre conteneur fermé hermétiquement. Nettoyer le sol à l'aide d'un chiffon humide ou d'un aspirateur. Utiliser un aspirateur doté d'un moteur antidéflagrant. Une poudre fine peut former des mélanges air-poussière explosifs. Eliminer conformément aux règlements nationaux, régionaux et locaux. |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

| | |
|---------------------|--|
| Manipulation | Conserver hors de la portée des enfants. Eviter l'inhalation de poussière et le contact avec la peau et les yeux. Utiliser avec une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de sources de chaleur excessive, d'étincelles et de flammes. |
| Stockage | Conserver hors de la portée des enfants. Conserver au sec dans un récipient hermétique. Entreposer loin de produits fortement oxydants. Entreposer à température ambiante |

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Seuils limites d'exposition

La Belgique

| Composants | Type | Valeur |
|--------------------------------|------|---------------|
| Dioxyde de titane (13463-67-7) | VME | 10.0000 mg/m3 |

Autres données d'exposition USA OSHA (TWA/PEL): 15 mg/m3 (Poussière Totale), 5 mg/m3 (Fraction Respirable)
ACGIH (TWA/TLV): 10 mg/m3 (Particules Inhalables), 3 mg/m3 (Particules Respirables)
Silice amorphe : OSHA Etats-Unis (TWA/PEL) : 20 mppcf 80 (mg/m3)/%SiO2, ACGIH (TWA/TLV) : 10 mg/m3
TRGS 900 (Luftgrenzwert) - 10 mg/m3 (Einatembare partikel), 3 mg/m3 (Alveolengängige fraktion)
UK WEL : 10 mg/m3 (poussière respirable), 5 mg/m3 (poussière inhalable)

Contrôles de l'exposition Utiliser dans une zone correctement ventilée.

Contrôle de l'exposition professionnelle

Général Dans des conditions normales d'utilisation, aucun appareil de protection respiratoire individuel n'est requis.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|---|---|
| Aspect | Poudre fine |
| État physique | Solide |
| Forme | solide |
| Couleur | Jaune |
| Odeur | Légère odeur de plastique |
| Seuil olfactif | Non disponible. |
| pH | Non applicable |
| Point d'ébullition | Non applicable |
| Point d'éclair | Non applicable |
| Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieure, % volumique | Non disponible. |
| Limites d'inflammabilité dans l'air, inférieure, % volumique | Ininflammable |
| Pression de vapeur | Non applicable |
| Densité relative | Non disponible. |
| Solubilité (dans l'eau) | Négligeable dans l'eau. Partiellement soluble dans le toluène et le xylène. |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau) | Non disponible |
| Viscosité | Non applicable |
| Densité de vapeur | Non disponible. |
| Taux d'évaporation | Non applicable |
| Point de fusion | Non disponible. |
| Point de congélation | Non disponible. |
| Température d'auto-inflammabilité | Non applicable |
| densité | 1 - 1.2 (H2O = 1) |
| Point de ramollissement | 80 - 130 ° C (176 - 266 ° F) |
| Pourcentage de composés volatils | 0 % évalué |
| COV | Non disponible. |
| Autres informations | Température de décomposition : > 200 ° C |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|--|--|
| Conditions à éviter | Tambour d'impression: Exposition à la lumière |
| Produits de décomposition dangereux | Monoxyde de carbone et gaz carbonique. |
| Stabilité | Stable dans des conditions normales de stockage. |
| Matières à éviter | Oxydants puissants |
| Polymérisation dangereuse | Ne se produira pas. |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

| | |
|-----------------------|--|
| Toxicité orale | DL50/orale/rat >2000mg/kg; (OCDE 401); Non nocif.. Non classé pour toxicité orale aiguë selon les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE. |
|-----------------------|--|

| | |
|---|---|
| Carcinogénicité | Le dioxyde de titane est classé parmi les cancérigènes possibles pour l'homme (catégorie 2B) par le CIRC. La classification du CIRC se base sur les concentrations élevées de particules de dioxyde de titane dans les poumons des animaux. Dans le cadre de l'utilisation adaptée de ce produit, l'exposition au dioxyde de titane est bien plus faible. |
| | Aucun autre ingrédient de cette préparation n'est classé comme carcinogène par l'ACGIH, l'UE, l'IARC, la MAK, le NTP ou l'OSHA. |
| Toxicité à l'inhalation | Non classé pour toxicité aiguë à l'inhalation selon les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Non classé comme irritant selon la norme Hazard Communication Standard (HCS) de l'OSHA et la Directive européenne 67/548/CEE et ses amendements. |
| Toxicité chronique | Aucune information disponible. |
| Sensibilisation | Non classé comme élément sensibilisant selon la Directive européenne 67/548/CEE et ses amendements et la norme HCS de l'OSHA (Etats-Unis). |
| Mutagénicité | Négative, aucun signe de potentiel mutagène (test d'Ames : salmonelle typhimurium) |
| Reproductivité | Non classé comme toxique par la Directive européenne 67/548/CEE et ses amendements, par la Proposition 65 (Californie) ni par le DFG (Allemagne). |
| Autres informations | Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière Voir la section 2 pour connaître les risques potentiels pour la santé et la section 4 pour obtenir des informations sur les mesures de premiers secours. |

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

| | |
|-------------------------------|---|
| Écotoxicité | CL50: > 100 mg/l, Poisson, 96.00 Heures |
| Autres effets néfastes | Ce produit n'a pas été testé pour ses effets sur l'environnement. |

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

| | |
|--|--|
| Instructions pour l'élimination | Ne pas broyer la cartouche de toner, sauf si des mesures de prévention des explosions de poussière sont prises. Les particules finement dispersées peuvent former des mélanges explosifs au contact de l'air. Éliminer conformément aux règlements nationaux, régionaux et locaux. |
| | Le programme de recyclage HP Planet Partners pour cartouches (marque commerciale) permet un recyclage simple et pratique des cartouches HP jet d'encre et LaserJet. Pour obtenir des informations et connaître la disponibilité de ce service dans votre région, consultez le site Web à l'adresse http://www.hp.com/recycle . |

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | |
|----------------------------|--|
| Autres informations | Ce produit n'est pas considéré comme dangereux par le ministère américain du transport (DOT), l'association du transport aérien international (IATA), l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), le code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) et les réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses (RID). |
|----------------------------|--|

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

| | |
|------------------------------------|--|
| Étiquetage | |
| Contient | Cire, Copolymère d'acrylate de styrène, Dioxyde de titane, Pigment, Silice amorphe |
| Informations réglementaires | Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit HP ont été notifiées ou sont exemptes de notification en vertu des lois relatives à la notification des substances chimiques dans les pays suivants : US(TSCA), EU (EINECS/ELINCS), Suisse, Canada (DSL/NDSL), Australie, Japon, Philippines, Corée du Sud, Nouvelle Zélande et Chine. |

16. AUTRES DONNÉES

| | |
|-------------------------------------|---|
| Autres informations | Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à la Directive européenne 91/155/CEE telle qu'amendée par la Directive 2001/58/CE. |
| Clause de non-responsabilité | La présente fiche de données de sécurité est fournie gratuitement aux clients de Hewlett-Packard Company. Les données y figurant sont les plus récentes connues de Hewlett-Packard au moment de la préparation de ce document et sont supposées exactes. Toutefois, lesdites données ne garantissent en aucun cas les propriétés spécifiques des produits telles qu'elles sont décrites, ni leur adéquation à une application particulière. Elaboré en vertu des conditions requises par la législation en vigueur spécifiée dans la Section 1 ci-dessus, le présent document peut ne pas être conforme aux obligations réglementaires d'autres pays. |
| Date de publication | 15-Avr-2012 |

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s):

IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE: Utilisation

Informations relatives au fabricant

Hewlett-Packard Company
11311 Chinden Boulevard
Boise, ID 83714 USA
(Ligne directe) 1-503-494-7199
(Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-457-4209

Explication des abréviations

| | |
|--|--|
| ACGIH (États-Unis) | Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux |
| CAS | Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques) |
| CERCLA | Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (SuperFund Act, Loi U.S. de 1980 sur la responsabilité environnementale et la remédiation) |
| CFR | Code de Réglementation Fédérale |
| COC | Tasse Ouverte De Cleveland |
| Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT) | Ministère des Transports |
| EPCRA | Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification des Urgences et le Droit de la Population à l'Information) |
| IARC | Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer |
| NIOSH | National Institute for Occupational Safety and Health (Institut National pour la Santé et la Sécurité du Travail) |
| NTP | Programme National de Toxicologie |
| OSHA | Occupational Safety and Health Administration (Administration de la Santé et de la Sécurité du Travail) |
| PEL limite d'exposition autorisée | Limite d'Exposition Admise |
| RCRA | Resource Conservation and Recovery Act (Loi sur la Conservation et la Récupération des Ressources) |
| REC | Recommandé |
| REL | Limite d'Exposition Recommandée |
| SARA | Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du SuperFund Act) |
| STEL limite d'exposition à court terme | Limite d'exposition à court terme |
| TCLP : <value> | Toxicity Characteristics Leaching Procedure (Caractéristiques de Toxicité Procédure de Lixiviation) |
| Vle | Seuil Limite |
| TSCA | Toxic Substances Control Act (Loi sur le Contrôle des Substances Toxiques) |
| COV | Composés Organiques Volatils |